



## Quelques recommandations

- Évitez d'intervenir en périodes de **reproduction piscicole et de nidification**.
- Le **déssouchage des berges**, hormis en cas de menace immédiate de formation d'embâcles, est à proscrire.
- Tous les produits de coupe issus de l'entretien de la végétation rivulaire doivent être **extraits du cours d'eau** et placés à bonne distance pour éviter qu'ils ne soient emportés à la prochaine crue.
- Limitez l'utilisation de **l'épaveuse** à la strate herbacée ou à des diamètres de coupe inférieurs à 5 cm. Pour les diamètres supérieurs, préférez l'utilisation du **lamier** qui réalise une coupe franche et évite le déchiquetage de l'extrémité des rameaux.
- Le **débroussaillage** des ronciers doit être sélectif afin de ne pas supprimer les jeunes arbres naissants.
- Évitez de laisser les **terrains nus**, ils deviennent sensibles à la colonisation et au développement d'espèces envahissantes et à l'érosion.



L'érosion d'une berge sans ripisylve



### Le cas particulier des arbres morts

Un arbre mort ne représente pas systématiquement un risque, mais demeure dans tous les cas un refuge et un habitat privilégié pour une quantité d'être vivants (insectes, oiseaux, chauve-souris, etc...). L'abattage d'arbres morts ne doit donc en aucun cas être systématique et doit être réfléchi !



## Contacts - coordonnées



21 boulevard Gustave Morizot

21400 CHATILLON-SUR-SEINE

Tél. : 03.80.81.56.25

Mail : [contact@syndicatsequana.fr](mailto:contact@syndicatsequana.fr)

### Élus

Philippe VINCENT - Président : 06.85.08.72.60

Pierre LECOEUR - Vice-Président : 06.19.59.93.69

Thierry AUBRY - Vice-Président : 06.72.08.59.26

### Chargée de missions rivière/captages

Ondine CAREL : 06.81.21.94.77

[ondine.carel@syndicatsequana.fr](mailto:ondine.carel@syndicatsequana.fr)

### Chargée de missions milieux aquatiques

Solène BRIET : 06.77.55.71.66

[solene.briet@syndicatsequana.fr](mailto:solene.briet@syndicatsequana.fr)

### Chargée de missions zones humides - érosion/ruisselement

Claude DAVAIN : 06.79.42.35.97

[claude.davaine@syndicatsequana.fr](mailto:claude.davaine@syndicatsequana.fr)

### Chargée de missions évaluation du projet EADC

Hélène GELOT : 06.47.42.61.05

[helene.gelot@syndicatsequana.fr](mailto:helene.gelot@syndicatsequana.fr)

### Techniciens rivières

François-Xavier LOUCHET : 06.79.07.27.60

[francois-xavier.louchet@syndicatsequana.fr](mailto:francois-xavier.louchet@syndicatsequana.fr)

Damien DONDANE : 06.31.20.92.02

[damien.dondane@syndicatsequana.fr](mailto:damien.dondane@syndicatsequana.fr)

Gabrielle BARRAUT : 06.81.45.11.79

[gabrielle.barraut@syndicatsequana.fr](mailto:gabrielle.barraut@syndicatsequana.fr)

L'intérêt  
de la  
ripisylve  
et de son  
entretien

## La ripisylve, c'est quoi ?

Du latin *ripa* (rive) et *sylve* (forêt), elle représente l'ensemble des végétaux (herbacées, arbrisseaux, arbustes, lianes et arbres) qui se développent au bord des cours d'eau. Elle est généralement composée de trois strates : arborée, arbustive et herbacée.

Elle est le **dernier lien** entre milieux terrestre et aquatique.



### ...pour les agriculteurs...

- Une bande végétalisé (arbres, arbustes) de 5 mètres de large est **éligible au même titre qu'une bande enherbée pour la PAC**.
- Grâce aux racines qui retiennent la terre, elle **protège les berges contre l'érosion** et évite donc une perte de sa Superficie Agricole Utilisée (SAU) pour l'agriculteur.
- La ripisylve **atténue les dommages des inondations** en créant des obstacles naturels qui ralentissent l'eau et en limitent l'érosion. Elle participe également lors des inondations au dépôt et à la sédimentation des limons fertiles.
- Effet brise-vent : Comme toutes les haies de manière générale, la ripisylve a également un **effet brise-vent** et limite ainsi l'évaporation en période estivale.
- Intérêt **économique** en apportant un complément de revenus (bois de chauffage, fourrage, ..).



### Entretenir et préserver la ripisylve

#### Que dit la réglementation ?

Légalement, c'est au propriétaire riverain de réaliser l'entretien régulier du cours d'eau au droit de sa propriété jusqu'au milieu du lit de plein bord, quelle que soit la limite apparaissant sur le cadastre (art. L215-14 du code de l'environnement).



## Des bénéfices pour la biodiversité...

### Les saviez-vous ?

- Un bon ombrage peut baisser de 2°C la température de l'eau sur 400 mètres.
- Une espèce piscicole sur 5 est menacée de disparition en France.
- Une bande enherbée et une ripisylve suffisamment large filtrent jusqu'à 80 % des intrants (engrais, pesticides, ...).
- Un Aulne adulte peut protéger environ 5 mètres de berge par ses racines.

En fournissant cache, abri et nourriture pour la faune, elle constitue un vrai **réservoir biologique**. Elle forme également un couloir naturel constituant ainsi une zone de chasse et un axe de déplacement pour de nombreuses espèces.

Elle apporte un **ombrage au cours d'eau**, ce qui limite le réchauffement et l'évaporation des eaux ainsi que la prolifération des algues.



### ...et pour la collectivité

- Elle contribue à **améliorer la qualité de l'eau** en filtrant naturellement les polluants présents dans le sol et dans la rivière.
- Effet paysager : la juxtaposition de la ripisylve avec des milieux ouverts (vignes, friches...) crée un **paysage plus varié et plus coloré**. La ripisylve contribue à l'amélioration du caractère du territoire.
- Elle permet de **stocker l'eau** des inondations et donc de recharger les nappes.

### Les conséquences d'une ripisylve dégradée

- Développement d'espèces envahissantes
- Érosion des berges,
- Dégâts lors des inondations,
- Dégradation de la qualité de l'eau,
- Diminution de la disponibilité en eau dans les rivières et les nappes souterraines,
- Dysfonctionnement des rivières,
- Perte de biodiversité,
- Appauvrissement du sol,
- Embâcles et apports excessifs de débris végétaux,
- Uniformisation des milieux...

Ce qu'il faut faire :

- Un **entretien sélectif** pour maintenir une ripisylve diversifiée (en essences, en strates et en classes d'âges) et localisé pour ne pas dégrader l'état écologique du cours d'eau.
- Un **entretien raisonnable** ménage les milieux aquatiques et assure leur diversité sur un même bassin versant.
- Un **entretien régulier** permet de limiter l'importance (et par conséquent le coût) de l'entretien et autres dégâts ayant pu être occasionné.

**Dans cet objectif, une assistance technique (conseil sur l'état sanitaire de la végétation, marquage des arbres, définition des travaux, accès aux engins, lieux de stockage...) pourra vous être apportée par les techniciens de l'EPAGE Sequana.**